



ADMINISTRATION

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion dématérialisée du Lundi 20/06/2022

Présents : MM. MOUHET (Président) – PASCAL – GONDRAN

Excusés : M. DANCHIN – Mme BLANC

1/ Analyse des candidatures suite à l'AG Elective qui aura lieu le Samedi 25 Juin 2022 à partir de 14h00 dans les locaux du District Grand Vacluse

Le Comité de Direction du club de L'ACA est composé de 16 membres
Il a été demandé aux membres actuels de renouveler ou pas leur mandat

Les 10 membres ont accepté de renouveler leur mandat
De ce fait, il reste 6 postes à pourvoir au sein du Comité de Direction du club de L'ACA

Un appel à candidature a été effectué et 20 candidatures ont été régulièrement reçues au District

Analyse des candidatures :

Après vérification des conditions d'éligibilité des membres candidats, à savoir :

- M. Vandross KAKARI
- M. Mael BENNOURRINE
- M. Kévin APPY
- M. Mohamed LITIM
- M. Ryad BENKINIOUAR



- M. Mohamed EL MAKRAOUI
- M. Raouf BENARFA
- M. Samy FELLOUS
- M. Medy FELLOUS
- M. Francky VIEIRA
- M. Jean-Yves AUDET
- M. Jonathan DA SILVA PEIXE
- M. Oualid CHAOUACHI
- M. Lotfi GOUARA
- Mme Claire BLANC
- Mme Mathilde RAOUX
- M. Patrice ROCHER
- M. Clément RAIGE-VERGER
- Mme Sabine ARNOUX
- M. François FARENG

1 candidature ne répond pas aux critères d'éligibilité
En effet, 1 membre n'est pas à jour de sa cotisation, à savoir :

-M. Mael BENNOURINE

De ce fait, cette candidature est déclarée IRRECEVABLE

Les autres candidatures sont déclarées **RECEVABLES**

2/ Analyse des candidatures pour l'AG d'été du District Grand Vaucluse qui aura lieu le Samedi 02 Juillet 2022 à ST ETIENNE DU GRES

2 postes sont à pourvoir en remplacement de Messieurs Jean-Claude STEFANINI et Nicolas SARDO

Au regard des statuts et de son article 13.3, le Président proposera 2 candidatures, à savoir :

- Mme Aline NICOLAS (Membre indépendant)
- M. Hicham AJJANI (Membre indépendant)

Après analyse des conditions générales d'éligibilité, ces deux candidatures sont **RECEVABLES**

Le Président
Maurice MOUHET

Le Secrétaire
Philippe PASCAL